



FICHE DE SUIVI SYNDICAL

ACCES A LA HORS CLASSE 2011

- Syndiqué(e) au SE-UNSA
- Nouveau syndiqué(e)
(adhésion jointe)
- Non syndiqué(e)

NOM : Prénom :

Adresse Personnelle :

.....

.....

Tél. fixe : Portable :

Courriel :

Corps : Certifié P.L.P E.P.S C.P.E

Discipline :

Etablissement :

Notation :

- Note administrative (au 31/08/10) sur 40 :
- Note pédagogique (au 31/08/10) sur 60 :
- Note globale sur 100 pour les agents affectés dans le supérieur :
- Date de la dernière inspection :
- Note sur 20 (au 31/08/10) pour les C.P.E :

Parcours de carrière :

Echelon détenu au 31 décembre 2010 :

- Si vous êtes au 11^{ème} échelon :

Date d'entrée dans l'échelon :

- Mode d'accès à chacun des échelons suivants :

7 ^{ème} échelon	<input type="checkbox"/> grand choix	<input type="checkbox"/> choix	<input type="checkbox"/> ancienneté
8 ^{ème} échelon	<input type="checkbox"/> grand choix	<input type="checkbox"/> choix	<input type="checkbox"/> ancienneté
9 ^{ème} échelon	<input type="checkbox"/> grand choix	<input type="checkbox"/> choix	<input type="checkbox"/> ancienneté
10 ^{ème} échelon	<input type="checkbox"/> grand choix	<input type="checkbox"/> choix	<input type="checkbox"/> ancienneté
11 ^{ème} échelon	<input type="checkbox"/> grand choix	<input type="checkbox"/> choix	<input type="checkbox"/> ancienneté

Affectations : (attention : fournir les justificatifs de 5 ans d'exercice dans le même établissement pour les affectations suivantes)

affectation en Z.E.P ; zone sensible ; zone violence ; EREA-CURE-IME-RAR

oui

non

Parcours Professionnel :

Reconversion se traduisant par un changement de discipline, bivalence, section européenne avec certification complémentaire, professeur référent handicap (pièces justificatives exigées)

oui non

Qualifications et compétences :

Bi-admissibilité à l'agrégation

oui non

Avis du chef d'établissement : (20 janvier au 4 février 2011)

Avez-vous pris connaissance de cet avis ?

oui non

Si oui, quel est-il ?

Avis des corps d'inspection : (9 février au 4 mars 2011)

Avez-vous pris connaissance de cet avis

oui non

Si oui, quel est-il ?

Accès à "I. Prof" :

A l'issue des campagnes d'avis des chefs d'établissement et des inspecteurs, il est possible de consulter sur I-Prof les avis émis (15 jours avant la CAPA).

J'accepte de fournir au SE-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles ail a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant SE-UNSA, 33 bis rue de Carros, 33074 BORDEAUX CEDEX.

DATE :

Signature :

Les C.A.P.A. se tiendront

C.P.E. ⇒ Jeudi 7 avril
Prof. d'E.P.S ⇒ Vendredi 8 avril
P.L.P ⇒ Mercredi 1^{er} juin
Certifiés ⇒ Lundi 6 juin

Les promus le seront à partir du 1^{er} septembre 2011.